

## INFORMATION PRESSE

Paris, le 15 avril 2021

### Vaccination contre la Covid en France Au 15 avril 2021, près de 16 225 000 injections ont été réalisées

#### 1. Données de vaccination du jour et cumulées

Depuis le début de la campagne de vaccination en France, 11 956 087 personnes ont reçu au moins une injection (soit 17,8 % de la population totale et 22,8 % de la population majeure) et 4 265 276 personnes ont reçu deux injections (soit 6,4 % de la population totale et 8,1 % de la population majeure)<sup>1</sup>.

<i>Données provisoires</i>	<b>Injections des dernières 24 heures</b>	<b>Cumul au mois d'avril</b>	<b>Cumul total (depuis le 27 décembre 2020)</b>
<b>1<sup>ères</sup> injections</b>	324 345	3 407 305	11 956 087
<b>2<sup>èmes</sup> injections</b>	147 718	1 411 220	4 265 276
<b>Total</b>	<b>472 063</b>	<b>4 818 525</b>	<b>16 221 363</b>

#### 2. Quels sont les publics prioritaires ?

- Les personnes âgées résidant en EHPAD ou en USLD (~0,6 million de personnes) ;
- Les personnes âgées de 55 ans et plus ne résidant pas en EHPAD ou en USLD et les résidents âgés de 55 ans et plus hébergés en FTM – hors professionnels ci-dessous (~21,0 millions de personnes) ;
- Les professionnels de santé et intervenants d'établissements de santé ou médico-sociaux (~2,5 millions de personnes) ;
- Les pompiers et aides à domicile au service de personnes handicapées ou âgées (~0,6 million de personnes) ;
- Les personnes âgées de 50 à 54 ans inclus qui présentent des comorbidités (~1,0 million de personnes) ;
- Les personnes vulnérables à très haut risque de formes graves telles que mentionnées par le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (~0,8 million de personnes) ;
- Les personnes handicapées vulnérables prises en charge dans les foyers d'accueil médicalisés et les maisons d'accueil spécialisées (< 0,1 million de personnes) ;
- Les femmes enceintes à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre (~0.6 million de personnes).

<sup>1</sup> Données provisoires en attente de consolidation

### 3. Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner ?

Pour rappel, la prise de rendez-vous est possible :

- Via le site internet <https://www.sante.fr/> ;
- Chez un pharmacien, un médecin de ville (médecin généraliste, médecin spécialiste, ou médecin du travail) ou une infirmière pour les publics éligibles au vaccin AstraZeneca ;
- Via les dispositifs locaux mis à disposition pour aider à la prise de rendez-vous ;
- En cas de difficulté, via le numéro vert national (0 800 009 110) qui permet d'être redirigé vers le standard téléphonique d'un centre ou d'obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous.

Afin d'accompagner spécifiquement les personnes de 75 ans et plus souhaitant être vaccinées et n'ayant pas encore pu prendre rendez-vous, différents dispositifs nationaux d'aller-vers sont désormais déployés :

- Une campagne d'appels sortants de l'Assurance maladie à destination des personnes de plus de 75 ans qui ne sont pas encore vaccinées ;
- Un numéro coupe-file dédié : depuis mercredi 31/03, ce numéro est indiqué dans un SMS envoyé par l'Assurance maladie aux personnes de 75 ans et plus non vaccinées.

**accin COVID-19**  
SE VACCINER, SE PROTÉGER

**La vaccination POUR LES PROFESSIONNELS**  
(à partir de 18 ans)

\* Liste des professionnels sur [solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19](https://solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19)

**Je suis un professionnel :**

- De santé\*
- D'un établissement de santé
- D'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables
- Salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables
- Sapeur-pompier
- Vétérinaire

Mon âge	Avec quels vaccins ?
<b>DE 18 À 54 ANS INCLUS</b>	<b>Pfizer-BioNTech ou Moderna</b> ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement
<b>55 ANS ET PLUS</b>	<b>AstraZeneca ou Janssen*</b> ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement ou chez mon médecin traitant ou chez mon médecin du travail ou en pharmacie ou en cabinet infirmier (sauf si une 1 <sup>re</sup> injection a été réalisée avec le vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna)
	<b>Pfizer-BioNTech ou Moderna</b> ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement

\* Le vaccin Janssen sera disponible en ville (médecins, pharmaciens et infirmiers) à partir du 22 avril 2021.

version : lundi 12 avril 2021





# La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

\* Liste sur [solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19](https://solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19)

(à partir de 16 ans)

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca ou Janssen**	Pfizer-BioNTech ou Moderna
<b>0 à 17 ans</b>		<i>Je ne suis pas concerné</i>	
<b>18 à 49 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
<b>50 à 54 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
<b>55 à 59 ans inclus</b>	<b>Je n'ai pas de problème de santé</b> →	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
<b>Plus de 60 ans</b>	<b>Je suis en établissement pour personnes âgées</b> →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	✓ Au sein de mon établissement
	<b>Je vis à domicile (ou dans une autre structure)</b> →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	✓ En centre de vaccination***

**N.B. :**

- Les femmes enceintes à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.

\*\* Le vaccin Janssen sera disponible en ville (médecins, pharmaciens et infirmiers) à partir du 22 avril 2021.

\*\*\* Ouverture à la vaccination pour les personnes de plus de 60 ans à partir du 16 avril 2021.

version : lundi 12 avril 2021



Contact presse : [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)